



**Bidart**  
B I D A R T E

Loi du 5 Avril 1884 (Article 56)

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BIDART  
(N° 221212-03)**

**SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2022**

*L'an deux mil vingt deux et le douze du mois de décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Bidart, régulièrement convoqué le six décembre s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.*

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29**

<b>PRÉSENTS</b>	<b>ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR</b>	<b>SECRÉTAIRE DE SÉANCE</b>	<b>ABSENT</b>
Emmanuel ALZURI, Maire - Marc BÉRARD, Maryse SANPONS Christine CAYZAC, Mabel ETCEHEMENDY, Marc CAMPANDEGUI, Claire MARJAK,, Francis TAMBOURINDEGUY, Adjoint au Maire, Christian BORDENAVE, Pierre ESPILONDO, Jean-Philippe OUSTALET, Sophie VALDAYRON, Pantxo ITHURRIA, Stéphanie MICHEL, Christine CALEN, Amaia ETCEHELECOU Laurent BRIAULT Sophie DUFIET, Manu PORTET, Alexandra BOUR, Denis LUTHEREAU, Isabelle CHARRITTON.	Gérard GOYA ayant donné pouvoir à Christine CAYZAC, Pierre DAGOIS ayant donné pouvoir à M. le Maire, Florence POEYUSAN ayant donné pouvoir à Claire MARJAK, Fabienne LAUTIER-ROY ayant donnée pouvoir à Stéphanie MICHEL, Éric IRASTORZA ayant donné pouvoir à Marc BÉRARD	Amaia ETCEHELECOU	Michel LAMARQUE, Jeanne DUBOIS

**OBJET :**

**BUDGET PRINCIPAL – DÉCISION MODIFICATIVE N°1**

Considérant le caractère prévisionnel du budget voté en début d'année, Monsieur le Maire rappelle qu'il y a lieu de procéder à des ajustements et de décider des ouvertures et des transferts de crédits en section de fonctionnement et en section investissement.

**SECTION FONCTIONNEMENT**

<b>Chapitre</b>	<b>Articles / Fonction - Libellés</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
70	70384 / 11 – Forfait post-stationnement		230 000,00
70	70688 / 518 – Autres prestations		- 130 000,00
73	73111 / 01 – Impôts locaux		22 000,00
73	73123 / 01 – Taxe additionnelle aux droits de mutation		100 000,00
74	747 3 / 851 – Subv département		32 000,00
74	74611 / 313 – Dotation Globale de Décentralisation		10 000,00
74	748388 /01 – Autres compensations		138 000,00

75	752 / 551 – Loyers		50 000,00
011	60612 / 020- Gaz	10 000,00	
011	60612 / 020 – Électricité	45 000, 00	
011	60622 / 020 – Carburants	15 000,00	
011	60623 / 281 – Alimentation	30 000,00	
011	615221 / 020 – Entretien des bâtiments	20 000,00	
011	62268 / 020 – Honoraires	30 000,00	
011	6232 / 023 – Fêtes et cérémonies	25 000,00	
011	628 8 / 851 – Autres prestations	32 000,00	
012	6218 / 12 – Autres prestations	10 000,00	
012	64111/02 0– Rémunérations principales	15 000,00	
012	64118 /020 – Autres primes	5 000,00	
012	64131 / 020 – Traitements non tit.	10 000,00	
012	64111 / 331 - Rémunérations principales	40 000,00	
012	64118 /331 – Autres primes	10 000,00	
012	64131 / 331 – Traitements non tit.	35 000,00	
012	64111 / 820 - Rémunérations principales	15 000,00	
012	64118 / 820 – Autres primes	5 000,00	
012	64131 / 820 – Traitements non tit.	5 000,00	
012	645 1 / 020 – Charges sociales URSSAF	25 000,00	
012	645 3 /020 – Charges sociales retraite	20 000,00	
012	6454 / 020 – Charges sociales assurance chômage	15 000,00	
65	65568 / 512 – Participations syndicats	20 000,00	
65	65568 / 820 -Participations syndicats	15 000,00	
<b>Total section FONCTIONNEMENT</b>		<b>452 000,00</b>	<b>452 000,00</b>

Au niveau des recettes de fonctionnement, la commune a enregistré les recettes supplémentaires suivantes :

- les recettes liées au stationnement payant pour 100 k€ ;
- les impôts locaux (rattrapage) pour 22 K€ ;
- les droits de mutations pour 100 K€ ;
- une participation du Département pour la surveillance du site d'Erretegia pour 32 K€ ;
- un complément de Dotation Globale de Décentralisation pour l'extension des horaires de la bibliothèque pour 10 K€ ;
- une compensation liée à la réforme de la taxe d'habitation pour 138 K€ ;
- et un réajustement des loyers pour 50 K€.

Concernant les dépenses de fonctionnement, il convient d'ajuster :

- le chapitre des dépenses à caractère général (011) pour 207 K€ du fait de la hausse du coût de l'énergie et des denrées alimentaires (100 K€), de sinistres sur les bâtiments communaux et les honoraires des experts (50 K€), et des prestations liées à l'accueil des championnats du monde de pelote basque et de la surveillance du site d'Erretegia (57 K€) ;
- le chapitre des frais de personnel pour 210 K€ du fait du dégel du point d'indice (3,5 % sur 6 mois soit 80 K€), de renforts sur divers services suite à des maladies (50 K€), d'une provision de 10 K€ pour la surveillance des plages, d'ajustements de primes de fin de contrat et congés payés pour 22 K€, de différents rattrapages (notamment maladie ordinaire/longue maladie, heures supplémentaires).
- le chapitre 65 pour 35 K€ avec des rattrapages sur la participation à divers syndicats tel que Territoire Énergie (anciennement SDEPA) et le Syndicat des mobilités.

***Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve la décision modificative telle que présentée ci-dessus.***

2 abstentions : Isabelle CHARRITTON et Denis LUTHEREAU.

---

Fait et délibéré à Bidart, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire de Bidart,  
Bidarteko Auzapeza,



Pour copie conforme et certificat d'affichage.  
Ont signé au registre les membres présents.

EMMANUEL ALZURI

---

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture le 14/12/2022  
et publication ou notification du 15/12/2022

Le Maire de Bidart,  
Bidarteko Auzapeza,



EMMANUEL ALZURI